



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/73
24 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 22 JANVIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer aux informations que j'ai transmises oralement au Conseil de sécurité, lors des consultations officieuses qu'il a tenues les 8 et 21 janvier 1997, concernant la situation dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale.

Comme j'en ai informé le Conseil lors des consultations susmentionnées, je suis parvenu à la conclusion qu'au vu de la gravité et de la complexité de la situation qui règne dans la région, il importe de nommer au plus tôt un Représentant spécial résident plutôt que de charger un Envoyé spécial d'effectuer de nouvelles visites préliminaires, comme il avait été envisagé précédemment. Le 21 janvier, j'ai également fait savoir au Conseil que j'avais décidé, à l'issue de consultations avec M. Salim A. Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi qu'avec les dirigeants des pays intéressés, de proposer la nomination d'un Représentant spécial conjoint de l'ONU et de l'OUA.

Une telle nomination serait conforme à la demande qu'a faite le Conseil de sécurité au Secrétaire général de l'ONU de coopérer étroitement avec l'OUA pour tenter de régler les problèmes de la région des Grands Lacs, notamment en organisant une conférence internationale. Le Représentant spécial rendrait compte aux deux Secrétaires généraux et suivrait leurs instructions à tous deux, ce qui présuppose bien entendu une coordination étroite entre les sièges des deux organisations; M. Salim et moi-même examinons actuellement les moyens de renforcer cette coordination. Nous étudions également les modalités administratives et financières d'une nomination conjointe.

Les principales tâches dont serait chargé le Représentant spécial peuvent se résumer comme suit :

a) Favoriser, grâce à ses bons offices, le règlement pacifique des divers conflits qui sévissent dans la région, en se concentrant surtout, au départ, sur l'est du Zaïre et le Burundi;

b) Préparer une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région, comme l'a demandé le Conseil de sécurité;

c) Contribuer, grâce à ses bons offices, à préserver l'unité et l'intégrité territoriale du Zaïre, ainsi qu'à rétablir les institutions nationales du pays, notamment en appuyant le processus électoral.

Dans l'exercice de ces fonctions, le Représentant spécial coopérera étroitement avec les gouvernements de la région et les autres parties intéressées, et collaborera avec les envoyés spéciaux et autres médiateurs nommés par des organisations internationales et des États Membres de manière à assurer l'organisation et la direction d'efforts internationaux dûment coordonnés pour régler les problèmes de la région.

En sa qualité de représentant de l'Organisation des Nations Unies, le Représentant spécial dirigera également d'autres activités politiques menées dans la région par les organismes des Nations Unies et orientera et coordonnera toutes les autres activités du système, tant au niveau régional qu'au niveau des pays, par l'intermédiaire du Coordonnateur régional des activités humanitaires, d'une part, et des coordonnateurs des activités humanitaires et des coordonnateurs résidents, de l'autre.

Son bureau sera établi à Nairobi, mais il effectuera des voyages fréquents partout dans la région. À cette fin, il lui faudra disposer d'un appui logistique approprié, notamment d'un avion et du matériel de communication nécessaire pour qu'il puisse rester en contact, durant ses voyages, avec son bureau et avec les dirigeants des pays de la région. En temps utile et avec l'assentiment des gouvernements intéressés, il ouvrira dans diverses capitales de la région, notamment à Bujumbura, Kigali et Kinshasa, en fonction de l'appui dont il estimera avoir besoin, des bureaux auxiliaires dirigés par de hauts fonctionnaires.

Le fonctionnaire qui se trouvera à la tête du bureau auxiliaire de Kinshasa jouera un rôle important en aidant le Représentant spécial à exercer ses bons offices afin d'améliorer la situation dans l'est du Zaïre, mais il (ou elle) sera également responsable, sous la supervision générale du Représentant spécial, de diriger les activités d'assistance électorale menées par l'ONU dans le pays. Le chef du bureau auxiliaire de Bujumbura assumera les fonctions dont M. Marc Faguy (Canada) s'acquitte brillamment depuis décembre 1995, ce dernier m'ayant fait part de son souhait de quitter son poste à l'expiration de son contrat, c'est-à-dire à la fin février 1997.

Le Représentant spécial ne verra ses efforts couronnés de succès que s'il peut, de même que les deux secrétaires généraux qui l'auront nommé, compter sur l'appui entier et indéfectible, tant collectif qu'individuel, des membres du Conseil de sécurité. Cet appui devra être de diverses natures. D'abord et surtout, il devra être politique : le consensus devra continuer de régner quant aux moyens de s'attaquer aux problèmes de la région, et se traduire par des décisions et des déclarations du Conseil, conjuguées à des initiatives bilatérales de ses membres.

Le soutien matériel revêtera lui aussi une importance capitale. Il s'agira de soutenir la mission du Représentant spécial en payant ponctuellement les contributions mises en recouvrement au titre de son budget et en apportant des contributions volontaires en nature, surtout en matière de transport aérien et

de communications, comme je l'ai déjà mentionné. Il s'agira aussi de continuer à financer les diverses activités menées par la communauté internationale dans les domaines humanitaire, économique et social, sans lesquelles il ne sera pas possible de rétablir durablement la paix et la sécurité dans la région. Dans ce contexte, il importera tout particulièrement de dégager les ressources nécessaires au relèvement et à la reconstruction du Rwanda, et en particulier à la réinstallation des réfugiés rentrés au pays, à la mise en oeuvre de programmes analogues au Burundi, dès que la paix y sera rétablie, à l'apport de secours aux nombreux réfugiés qui se trouvent encore en République-Unie de Tanzanie et au Zaïre, ainsi qu'à leur réinstallation, et à l'appui aux nombreux Zaïrois déplacés ou touchés d'une autre manière par les événements survenus depuis 1994.

Le Secrétaire général de l'OUA et moi-même nous accordons à penser que l'Ambassadeur Mohammed Sahnoun (Algérie) serait un excellent candidat pour le poste de Représentant spécial. Il a occupé un certain nombre de postes de haut niveau dans l'administration de son pays, y compris celui d'Ambassadeur d'Algérie aux États-Unis. En 1992, il a rempli les fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Somalie; auparavant, il avait occupé pendant plusieurs années le poste de Secrétaire général adjoint de l'OUA. Il m'a déjà fait savoir qu'il serait disposé à accepter le poste si le Conseil de sécurité décidait d'autoriser la nomination d'un Représentant spécial de l'ONU et de l'OUA pour la région des Grands Lacs. Je me suis déjà assuré que les dirigeants de la région accueilleraient favorablement la nomination de M. Sahnoun.

J'ai donc l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'approuver ma proposition. Je lui soumettrai dès que possible une estimation des ressources nécessaires pour permettre au Représentant spécial de s'acquitter des fonctions décrites dans la présente lettre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ma proposition à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN